

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 29 mars 2018 sous la présidence de Madame Laurence BETHUNE, Maire, convocation du 22 mars 2018.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 16 février 2018 a été affichée à la porte de la mairie.

PRESENTS : L. BETHUNE, M. DELMAS, P. ROUYEYRE, A. AURIA, S. MONCHO, F. PernoUD, C. BERGER, D. KIOULOU, M. ROSTAING-PUISSANT, N. PERRIN, B. ZWIRYK, P. NOE, F. REY, V. GENSBURGER, D. GILLE, M. PAQUIER, E. PONTI, MC MARILLAT, J. BIANCHI, M. RIEUBON, D. GARCIN, J. CHIAVERINI.

ABSENTE : N. AGERON.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Sandrine MONCHO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et, conformément à l'article la séance a été publique.

ORDRE DU JOUR

1. Vote de l'affectation des résultats 2017 pour le budget 2018
2. Vote des taux d'imposition 2018
3. Attribution des subventions 2018
4. Vote du budget 2018
5. Mission d'étude confiée à l'AURG sur l'évolution des effectifs du 1er degré
6. Tarifs de location des salles 2018
7. Taxe sur les emplacements publicitaires
8. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du CM du 1^{er} mars 2018 : à l'unanimité.

Laurence Béthune souhaite la bienvenue à Monsieur CHIAVERINI, et lui demande s'il souhaite remplacer Monsieur BUISSON dans les commissions auxquelles il participait ou s'il souhaite s'inscrire dans d'autres. Elle espère que les échanges seront constructifs.

1. Vote de l'affectation des résultats 2017 pour le budget 2018

Le compte administratif 2017a été voté lors du Conseil Municipal du 6 Février 2018.

Constatant que ce compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 874.442,80 Euros**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	874.442,80 €
Solde d'Investissement 2017	
Excédent :	+ 2.319.570,58 €
Déficit :	Néant
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	- 783.500,00 €
RAR recettes	Néant
Besoin de financement en Investissement	Néant (-1 536.070,58 €)
AFFECTATION DE L'EXCEDENT	
Affectation à l'investissement au c/1068 (Couverture au minimum du besoin de financement)	874.442,80 €
Affectation à l'excédent reporté c/002 (Surplus non affecté au c/1068)	Néant

Michel DELMAS : comme vous le savez, et comme cela a déjà été précisé, le compte administratif de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 874.442,80€. Il est proposé de l'affecter en section investissement, au compte 1068. L'excédent du compte d'investissement est, lui, obligatoirement affecté en section investissement.

VOTE : 21 voix pour

2. Vote des taux d'imposition 2018

M. Michel DELMAS, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Il rappelle que les taux suivants étaient en vigueur pour 2017 et le seront également pour l'année 2018 :

- **Taxe d'habitation :** 13,12
- **Foncier bâti :** 20,87
- **Foncier non bâti :** 59,19

Michel DELMAS : Lors du DOB, on avait parlé des taux et décidé de les maintenir. La proposition est donc de reconduire les taux de l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de **se prononcer pour les taux ci-dessus rappelés.**

VOTE : 21 voix pour

3. Attribution des subventions 2018

Sur proposition de M. Michel DELMAS, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes aux associations et sociétés locales et extérieures pour l'année 2018 :

Associations locales :

FC La Sure : 500 €, FCPE : 102 €, Secours Populaire : 350 €, Tennis de table : 650 €, Union des pêcheurs : 85 €, Karaté Club : 1700 €, Amicale boule St Jean : 1000 €, Sou des écoles : 800 €, Comité de jumelage : 500 €, ACCA : 109 €, FNACA : 100 €, UNRPA : 950 €, Ass. des Parents d'Elèves Privée : 1200 €, Les P'tits Loups : 82000 €, Comité social du personnel : 2500 €, Voironnais Volley Ball : 2900 €, MPT fonctionnement : 85040 € + accompagnement à la scolarité : 250 € + spectacle de Noël : 500 € + Célébration du centenaire 14/18 : 1 500 €, Compagnie de la Sereine : 700 €, Compagnie des Pincés à Linge : 320 €, Coopérative scolaire pour projets : 1535 €, Relais Assistantes Maternelles : 14808 €, CCAS : 22000 €, Maison des Iles : 700 €.

Associations extérieures :

Ass. sportives collège le Vergeron : 260 €, Ass. donateurs de Sang Voiron : 136 €, CAM Moirans : 1000 €, AIPE : 1240 €, Les nouveaux jardins de la solidarité : 500 €, Associations sportive lycée E. Herriot : 60 €, Passiflore Tullins : 100 €, RASED Moirans : 218 €, AURG : 3 800 €, Moon & Sun : 500 €.

Michel DELMAS présente la liste des propositions de subventions. Les responsables des principales associations ont été reçus pour expliquer leurs besoins.

Les P'tits loups ont un besoin de climatiseur. Le coût est de 12.000 €, sur lequel l'association propose de prendre en charge la somme de 6.000 €. C'est la commune qui va acquérir le climatiseur. Pour tenir compte de la participation à l'achat, la subvention, pour cette année est donc diminuée de 6.000 €.

Marie-Cécile MARILLAT : Est-ce que l'état de la trésorerie de l'association permet cette prise en charge ?

Patricia ROUVEYRE: oui et c'est d'ailleurs leur proposition.

Marie-Cécile MARILLAT : c'est bien de leur part, d'autant que ça fait longtemps qu'ils demandent une climatisation.

MPT

Une partie fixe de 82.000 € et une partie de 3.040 € pour financer la coordination, outre des sommes conditionnelles. + une subvention exceptionnelle cette année pour fêter le centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Alain AURIA : il faut souligner les actions destinées aux ados. Elles ont un grand succès puisque le nombre d'ados a doublé, y compris des jeunes issus des quartiers difficiles. Les effectifs pour la musique ont beaucoup augmenté. Le Coup de pouce collégiens marche bien aussi.

Marie-Cécile MARILLAT : la subvention de 250 € est votée chaque année pour Coup de Pouce mais elle n'est pas utilisée alors qu'il doit bien y avoir des besoins.

Michel DELMAS : si, elle est utilisée.

Alain AURIA : L'an dernier, il y avait très peu d'enfants. Il n'y a donc pas eu de besoin.

Laurence BETHUNE : pour l'école élémentaire, c'est surtout des dépenses pour des jeux pédagogiques, car le travail est fait sur les manuels scolaires.

Alain AURIA : les intervenants sont très motivés et bénévoles.

Laurence BETHUNE : les jeunes viennent avec leur matériel.

Le RAM

Patricia ROUVEYRE: c'est le premier mode d'accueil dans la commune. Il y a 102 places. La crèche arrive à saturation. Augmentation de 43 % de la subvention, qui s'explique par une augmentation des temps collectifs à destination des assistantes maternelles.

Jusqu'à présent, on arrivait seulement à un temps collectif tous les quinze jours avec les AM. Du coup, les AM avaient créé une association, car elles étaient en demande de ces temps collectifs.

On a envisagé, avec les autres communes, d'augmenter les temps collectifs, ce qui a entraîné un ETP supplémentaire pour le RAM. Il y aura un temps collectif, pour les trois groupes, une fois par semaine.

On participe à hauteur de 20,87%.

Marie-Cécile MARILLAT : j'avais négocié un taux de 17%.

Patricia ROUVEYRE: Non, ce n'est pas une négociation ; il y avait eu une erreur dans le calcul pour Saint Jean !

Actuellement, il y a 25 assistantes maternelles en activité sur la commune. Il y en avait une trentaine. Ca a baissé car il y

a eu des départs à la retraite et il y a actuellement des arrêts maladie. Des jeunes vont arriver. Il y a un déficit d'accueil actuellement mais cela ne va pas durer.

Marie-Cécile MARILLAT : l'augmentation, c'est donc parce qu'il y a un ETP de plus mais aussi parce que le taux affecté à Saint-Jean est maintenant moins favorable. Vous allez avoir une augmentation de la CAF ?

Patricia ROUVEYRE: normalement, ça va suivre.

Marie-Cécile MARILLAT : toutes les communes ont joué le jeu ?

Patricia ROUVEYRE : non, pas les petites communes. Mais Rives, Moirans et nous, oui. Il y a eu un an de pourparlers pour trouver un accord. L'intérêt d'un RAM, c'est son intercommunalité. Cela permet aux parents de toujours trouver une solution de garde, éventuellement dans une autre commune.

Marie-Cécile MARILLAT : et ça permet un temps de socialisation, pour les enfants qui ne sont pas en crèche.

Patricia ROUVEYRE: l'association de nounous perdure mais elle aura moins de sens.

Laurence BETHUNE : c'était une volonté de notre part d'améliorer les conditions d'accueil de la petite enfance.

Marie-Cécile MARILLAT: est ce qu'il y aura de la place dans le centre de loisirs ou la MPT pour la petite enfance ? J'ai déjà demandé mais je ne me souviens plus de la réponse.

Patricia ROUVEYRE: non, mais on a d'autres pistes.

VVB : diminution par rapport à l'an dernier. il y avait une demande de 600 € pour un déplacement exceptionnel. On revient à la subvention normale. On va de nouveau rencontrer le VVB, mais également la commune de Voreppe qui est aussi partenaire. On va donc rédiger une convention tripartite. On va également parler de la communication dans le DL, car les résultats du club apparaissent dans la rubrique Voiron alors qu'on voudrait que ce soit dans la rubrique de Saint-Jean.

Coopérative scolaire : c'est une somme par enfant, qui est dépensée en fonction des projets.

Maison des Isles. Alain AURIA : nous avons été sollicités sur un projet exceptionnel cette année, autour de l'enseignement artistique. Le coût total est de 15.000 €, financé à 50% par l'ARS. La maison des Isles s'ouvre de plus en plus vers l'extérieur : spectacle, expo photos avec la MPT, mise en place de composteurs.... Les éco-jardins ont travaillé avec la Maison des Isles.

20h30 : arrivée de Philippe Noé

Vincent GENSBURGER ; j'en profite pour dire que les éco-jardins n'ont pas sollicité de subvention cette année parce qu'ils ont de la trésorerie. C'est à souligner.

Jérôme CHIAVERINI : c'est quoi la compagnie des Pincés à Linge ?

Laurence BETHUNE : il ne s'agit pas des blanchisseuses qui se retrouvent au lavoir !

Dominique GILLE : c'est une des trois compagnies de théâtre sur la commune.

Comité de Jumelage : diminution de la subvention car la municipalité prend en charge sur le budget animations, d'autres dépenses du fait des festivités liées aux 20 ans du jumelage.

CAM : l'an dernier la dotation était plus importante car c'était le 40ème tour pédestre. Là, on revient à la subvention habituelle.

AURG (agence d'urbanisme de la Région Grenobloise). La commune est adhérente de cette association par le biais de la CAPV. Une étude lui est demandée pour établir une prospective sur l'évolution de la démographie sur les 20 prochaines années. Grâce à cette étude, nous connaissons mieux les perspectives des effectifs scolaires pour mieux travailler sur l'avenir de l'école.

MOON & SUN : c'est une association humanitaire qui nous a sollicité pour un projet cette année. Elle a un rayonnement international. Tous les fonds récoltés sont reversés à une école. Sandra Boizot, notre DGS, fait partie de cette association.

Marie-Cécile MARILLAT : justement, on se posait la question de savoir pourquoi cette association d'autant qu'elle n'a pas pu présenter un budget n-1, puisque qu'elle n'a que 4 mois d'existence. Elle est domiciliée 1, Rue Charrel à Grenoble. Donc on se demandait pourquoi elle et pas d'autres.

Vincent GENSBURGER : cette association va faire une animation sur Saint-Jean.

Laurence BETHUNE : un travail est également fait avec les enfants de l'école dans le cadre des activités péri-scolaires.

Michel DELMAS : nous proposons une somme de 500 € mais c'est en dessous de la demande qui a été faite.

Magalie RIEUBON : c'est quoi le **RASED** ?

Laurence Béthune : c'est le réseau d'aide aux élèves en difficulté. Ils ont fait une demande cette année car ils ont acheté de nouveaux matériels.

Marie-Cécile MARILLAT : le **foot**, ça change d'une année sur l'autre. Ils ont toujours le même nombre d'heures ?

Michel DELMAS : oui, il y a toujours le même nombre d'heures mais cela dépend de l'intervenant et de son salaire.

Amicale des boules

Laurence BETHUNE : suite à l'entretien que nous avons eu avec Monsieur Simonet et son adjoint aux sports pour demander des créneaux au boulodrome de Moirans pour permettre au club de boules de Saint Jean de s'entraîner, nous avons eu un refus ferme et définitif, malgré notre proposition de participer aux frais de fonctionnement. Nous ne parlerons donc plus du boulodrome de Moirans.

Marie-Cécile MARILLAT : c'est dommage. Même s'il n'y a pas eu de subvention intercommunale, des personnes ont signé des papiers pour dire que ce bâtiment avait une vocation intercommunale pour justement percevoir des subventions.

Laurence BETHUNE : les subventions ont été obtenues, mais pour la commune.

François PERNOUD : c'est dommage car cela aurait permis à Moirans de partager les frais.

Laurence BETHUNE : c'est d'autant plus dommage que les deux clubs vont faire équipe pour certains championnats. Mais maintenant, nous n'en discuterons plus.

CCAS

Didier KIOULOU : l'an dernier, nous avons voté un changement des grilles de coefficient familial. Mais victimes de notre succès, le budget a explosé au vu d'un très grand nombre d'enfants qui se sont inscrits au centre de loisirs et aux camps de vacances.

Marie-Cécile MARILLAT : je connais bien le problème. On n'a pas le choix.

Marie-Cécile MARILLAT : pour **l'AURG**, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas en frais d'études. Nous avons fait des études par le PIC VERT, qui est une association aussi et c'était dans des frais d'études. Là, c'est la trésorerie qui vous a dit de la mettre là ?

Laurence BETHUNE : oui. Mais nous sommes adhérents à l'association.

Sandra BOIZOT : il y a des associations qui ne peuvent pas facturer car elles ne sont pas déclarées pour la TVA. C'est son cas.

VOTE : 22 voix pour

4. Vote du budget 2018

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses se montent à 3 087 360 € dont un virement à la section d'investissement d'un montant de 561 430 €.

En section d'investissement, les recettes et les dépenses se montent à 4 279 474 €.

Michel DELMAS présente le budget.

L'emprunt de 500.000 € n'a pas encore été inscrit, car nous commençons les négociations avec les banques. C'est donc prématuré. Cela fera l'objet d'une délibération modificative en cours d'année.

Marie-Cécile MARILLAT : est-ce qu'il y a des italiens qui sont venus au cross ?

Michel DELMAS : non. Mais pour la Saint-Jean, il y a un bus qui va venir. Il devrait y avoir une cinquantaine de personnes. Notamment, il y aura un groupe folklorique.

Noëlle PERRIN : pour le tour pédestre, c'est le mauvais temps qui les a empêchés de venir. Il neigeait.

Marie-Cécile MARILLAT : sur les dépenses de fonctionnement, sur le poste concernant le personnel non titulaire, il y a une augmentation de 20.000 €. C'est de la prudence ? Pour la personne qui est partie à la retraite à l'école, elle est remplacée par un agent d'Adéquation, c'est bien ça ?

Michel DELMAS : il n'y a pas d'embauche de prévue, si c'est le sens de votre question.

Jérôme CHIAVERINI : je suis surpris par les chiffres. Nous sommes une commune riche. Moi qui arrive d'une petite commune, cela me surprend.

Laurence BETHUNE : c'est parce que nous avons une gestion rigoureuse et maîtrisée !

Marie-Cécile MARILLAT : parce que vous avez eu un bel héritage aussi, dirait Monsieur BUISSON.

VOTE : 17 voix pour, 5 abstentions

5. Mission d'étude confiée à l'AURG sur l'évolution des effectifs du 1er degré

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est une association qui a pour objet la réalisation et le suivi des programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique et social au profit de ses institutions membres. Elle constitue un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance technique.

La commune s'interroge sur la capacité d'accueil de l'école. Il est proposé de demander à l'AURG de réaliser une étude de projection des effectifs scolaires pour éclairer sa décision sur l'évolution de l'école.

Il s'agit donc de connaître pour les 20 prochaines années, les effectifs maternelles et élémentaires de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confier cette mission à l'AURG,
- D'autoriser Madame Le Maire ou son Adjoint aux finances à signer tout document afférent à ce dossier.

Jacinthe BIANCHI: ils vont tenir compte du PLU ?

Laurence BETHUNE : oui, nous leur avons fourni nombre de documents. Ils ont fait des études pour des communes avoisinantes, dans le passé, avec des résultats satisfaisants.

VOTE : 22 voix pour

6. Tarifs de location des salles 2018

M. Didier KIOULOU, Adjoint au Maire, rappelle que par séance du 23 mai 2000, le Conseil Municipal avait décidé de régulariser le fonctionnement du Centre Socio-culturel en rétablissant une gestion directe par la municipalité.

Il rappelle à l'assemblée que la dernière révision des tarifs de location des salles a été effectuée le 08.09.2015

Il convient de délibérer sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2018.

Il est proposé de revoir les tarifs en vigueur. Le rapporteur en donne lecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'établir les tarifs suivants :**

	Salle Emma Ginot		Salle Honoré Berland		Club House	
	1 soirée	2 jours	1 soirée	2 jours	1 soirée	2 jours
	En semaine	Week end	En semaine	Week end	En semaine	Week end
Hab.de la commune	250 €	400 €	150 €	200 €	50 €	110 €
Ass. Ext.	700 €	1000 €	400 €	600 €	70 €	120 €
Ass de la commune	la commission animation se réservera le droit de refuser les locations en cas d'abus manifeste. Chaque association a droit à deux gratuités d'office dans l'année, et toute autre demande sera examinée par la commission animation. La gratuité sera accordée dès lors que la manifestation est ouverte au public gratuitement (conférence, réunion ...)					
Stés de la commune	300 €	450 €	200 €	250 €	100 €	150 €
Stés ext.	800 €	1050 €	400 €	650 €	150 €	200 €

* *Réglé lors de la réunion annuelle de programmation.*

- **de reconduire** le tarif de 20 € de l'heure de l'utilisation du gymnase par les sociétés et clubs extérieurs,
- **d'indiquer** que les associations extérieures partenaires d'au moins une animation communale par an pourront bénéficier de la salle au tarif « habitant de la commune » une fois dans l'année,
- **d'indiquer** que les cautions seront de :
 - 700 € à établir en un seul chèque dont 500 € pour la salle, 100 € pour le tri des déchets et 100 € pour le nettoyage de la salle et de ses abords,
 - 100 € pour les nuisances sonores en cas d'intervention de la police.
- **de préciser** que ces nouvelles dispositions seront applicables au 1^{er} avril 2018.

Didier KIOULOU : il n'y a plus d'agents susceptibles de faire un état des lieux le dimanche. Du coup, les personnes louaient la salle pour le samedi mais y restaient tout le week-end. Il est donc proposé de louer seulement le week-end entier.

Dominique GARCIN : il va donc falloir faire un état des lieux le...

Didier KIOULOU : ... le lundi matin. Il n'y aura qu'un seul tarif, pour tout le week-end. Les tarifs ont été revus à la hausse, ce qui est normal, trois ans après.

On a ajouté 100 € de caution pour les nuisances sonores, en cas de plainte ou d'intervention de la gendarmerie.

On a ajouté une possibilité de refuser la salle pour des abus manifestes. En fait, c'est pour éviter que des associations abusent, en se créant sur Saint-Jean pour avoir la gratuité des salles. Donc la commission animation pourra mettre le holà. Par exemple, on a des personnes qui louaient la salle pour le réveillon depuis plusieurs années et cette année, ils ont créé une association et comme ça, ils ont eu la salle gratuitement.

Marie-Cécile MARILLAT : il faut vraiment que ce soit la commission qui examine ces problèmes et décide.

Jacinthe BIANCHI : vous avez changé le règlement intérieur des salles ?

Didier KIOULOU : on va le faire.

Marie-Cécile MARILLAT : est-ce que vous gardez souvent les cautions ?

François PERNOUD : non, pas suffisamment.

Laurence BETHUNE : on va en garder une.

VOTE : 22 voix pour

7. Taxe sur les emplacements publicitaires

Par délibération du 12 juin 2003, le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L 2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément aux articles L 2333-9, L 2333-10, et L 2333-12 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

En effet, le CGCT prévoit que chaque année avant le 1^{er} juillet, le conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune dans une proportion maximum égale à l'évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.2333-12 du CGCT) et ce, sous réserve que l'augmentation ne dépasse pas 5 € par m² par rapport à l'année précédente (article L.2333-11 du CGCT).

La dernière actualisation des tarifs a été faite par délibération du conseil municipal du 26/06/2016.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2019 s'élève ainsi à + 1,1 % (source INSEE). Un coefficient multiplicateur s'applique à ce tarif de référence, suivant les dispositifs et leur surface.

Il est indiqué que le tarif maximal prévu à l'article L.2333-10 du CGCT s'élève pour 2019 à 20,80 € pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs en vigueur en appliquant l'augmentation de 1,1 %.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 seraient les suivants :

Enseignes (article L.2333-9-B-3° du CGCT)

Exonération pour surface ≤ 7 m²

Superficie/annonceur	> 7 m ² et ≤ 12 m ²	> 12 m ² et ≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2017	15,20 €/m ²	30,39 €/m ²	60,78 €/m ²

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (article L.2333-9-B-1° du CGCT)

Superficie individuelle	Support non numérique		Support numérique	
	≤ 50 m ²	> 50 m ²	≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2017	15,20 €/m ²	30,39 €/m ²	45,59 €/m ²	91,17 €/m ²

Il est précisé que la taxation se fait par face.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition.
- D'appliquer les tarifs sus mentionnés à compter du 1^{er} janvier 2019.

On a un espace publicitaire sur la commune.

Marie-Cécile MARILLAT : en fait il y en a un seul, c'est ça ?

Michel DELMAS : oui.

Marie-Cécile MARILLAT : et la croix verte de la pharmacie, elle n'est pas taxée ? Parce que certaines communes le font.

Laurence BETHUNE : non, elle n'est pas taxée.

VOTE : 22 voix pour

8. Questions diverses

Bibliothèque

Alain AURIA : il n'y a pas de subvention pour la bibliothèque. C'est normal puisqu'elle est rentrée dans le réseau du Pays Voironnais. Notre bibliothèque a été reconnue par le réseau pour son travail. La CAPV a d'ailleurs accepté de prendre en charge des frais de mobilier. Bravo aux bénévoles.

Travaux

Michel ROSTAING-PUISSANT : j'ai vu que le chemin le long de l'autoroute était interdit aux véhicules sauf agricoles et que les chiens devaient être tenus en laisse, ce qui est dommage.

François PERNOUD : il y a effectivement des travaux. L'AREA est chez elle. Ils remblaient pour élargir la bande d'arrêt d'urgence.

Prochain conseil municipal : le mardi 24 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

Béatrice ROSTAING-PUISSANT : je remercie la municipalité d'avoir voté la subvention. Pour les 250 € non utilisés, Madame MARILLAT, on avait très peu d'enfants et on n'avait pas envie de dépenser pour rien.

Le Maire

Laurence BETHUNE

